

M/ le 21/06/2018



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juin 2018

Charente-Maritime

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 31 mai 2018

Présents : MM VINCENT, PORTIER, BLAIN, MMES OLIVIER, DEBRIS, EGRETEAU, MISOUDRI, MM LAIGO, RAUD, BERNIER, et LEGER.

Absents excusés : Mmes CROOK (procuration à M. BLAIN), BOURDAGEAU et MM. MARTIN, PERROCHEAU.

Secrétaire de séance : M. LAIGO

01/07062018DEL : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Marie RENOUX RIESENMEY, déposée le 26 mars dernier et transmise ensuite à la préfecture, il convient de procéder à l'installation de Madame Anne MISOUDRI.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur le Maire a appelé à siéger la candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Rassembler pour agir » qui l'a accepté.

02/07062018DEL : MODIFICATION du TABLEAU des MEMBRES des COMMISSIONS COMMUNALES et des délégués du SIVU du COLLEGE de DOMPIERRE

Monsieur le Maire présente les commissions communales avec les modifications suivantes :

COMMISSIONS COMMUNALES DE BOURGNEUF						
MEMBRES		Vie du village, démocratie locale et vie associative	Renouvellement urbain, développement durable, qualité du patrimoine bâti, espaces publics et petits travaux	Elections	Finances	Education, vie scolaire et périscolaire
NOMS PRENOMS	FONCTIONS					
VINCENT Paul-Roland	Maire/Président	x	x	x	x	x
PORTIER Stéphane	1er adjoint	x				
PERROCHEAU Jérôme	2ème adjoint		x			x
OLIVIER Marie-France	3ème adjointe	x		x		x

BLAIN Pierrick	4ème adjoint			x		x	
MARTIN Jean-François	conseiller municipal			x		x	
BOURDAGEAU Isabelle	conseillère municipale	x					
LAIGO Vincent	conseiller municipal			x			
EGRETEAU Christelle	conseillère municipale	x				x	x
CROOK Aurélie	conseillère municipale				x	x	
DEBRIS Nicole	conseillère municipale	x		x	x	x	
RAUD Bernard	conseiller municipal			x			
BERNIER Lionel	conseiller municipal			x		x	
MISOUDRI Anne	conseillère municipale				x		
Jean-Louis LEGER	conseiller municipal	x		x			

L'intitulé de la commission Renouvellement urbain, développement durable, qualité du patrimoine bâti, espaces publics est complétée par « et les petits travaux ».

SIVU de Dompierre : le Maire propose Mme MISAUDRI, pour remplacer Mme RENOUX RIESENMEY qui était déléguée suppléante, aux côtés de Mme OLIVIER, titulaire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

03/07062018DEL : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Maire fait part de l'état d'avancement des dossiers déposés pour obtenir des subventions d'investissement. Le dossier déposé auprès de la préfecture pour les travaux de réfection des murs de l'église nécessite une modification du plan de financement.

Le Maire présente le plan de financement ajusté :

Cout de l'investissement HT retenu	7207€
▪ Aide financière au titre de la DETR 25%	1802€
▪ Participation communale	5405€

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

Pour toute demande de subvention DETR pour des travaux de voirie, il est obligatoire d'avoir réalisé un plan PAVE. En 2017, un plan PAVE a été effectué par le Syndicat de la voirie pour les rues concernées par le projet d'aménagement du centre bourg. Monsieur LEGER propose qu'il soit demandé au Syndicat de la voirie une extension de ce plan par un avenant.

Le Fonds de péréquation n'est pas reconduit en 2018. Les dossiers déposés pourront bénéficier d'une aide uniquement sur le reliquat du Fonds de péréquation 2017. Le pourcentage ne peut être pour l'heure défini. Il dépend du nombre de dossiers déposés sur l'ensemble du département.

04/07062018DEL : SUBVENTION ANNUELLE de l'ASSOCIATION « BOURGNEUF FESTIVITES »

MM LEGER et LAIGO, membres de l'association « Bourgneuf-festivités » se retirent de la salle de réunion.

Monsieur Stéphane PORTIER, adjoint chargé de l'animation et de la vie du village, expose le déroulement et les animations prévues pour la fête du village prévue le samedi 7 juillet prochain.

Cette année l'Association sollicite auprès de la commune une subvention de 1000 euros.

Le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

05/07062018DEL : TARIFS COMMUNAUX POUR LA REGIE RECETTES « ANIMATION DU VILLAGE »

La Fête de la Musique est prévue le samedi 16 juin sur la place du Village de Bourgneuf.

Le projet est porté par la commune et par le Multiservices. M. PORTIER, adjoint chargé de l'animation et de la vie du village, présente l'organisation de cette animation.

Une restauration rapide est prévue, avec les tarifs suivants :

- un sandwich saucisses ou merguez : 2€
- une salade de crudités : 2€
- une portion de frites : 1.50 €
- un dessert : 1.50€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés.

06/07062018DEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant que le tableau des emplois et les besoins des services nécessitent la création des emplois ci-dessous.

Le Maire propose à l'assemblée de créer

-Deux emplois permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet, à raison de 20/35^{èmes} qui seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois d'adjoints techniques territoriaux de la catégorie C. Les agents affectés seront chargés des fonctions polyvalentes d'entretien des bâtiments et des espaces communaux. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

-Un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois de rédacteur territorial de la catégorie B. L'agent affecté sera chargé des fonctions de secrétariat général, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Chacun de ces emplois peut être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

07/07062018DEL : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement Européen n°2016-679 sur la protection des données personnelles « RGPD » reprend et étend les principes existants en France avec la CNIL, afin que les données à caractère personnel des citoyens européens soient protégées et ne puissent être utilisées sans leur consentement.

Pour répondre à ces nouvelles obligations la CNIL préconise des actions mutualisées. Le Comité Syndical de SOLURIS a validé le 22 mars dernier la création d'un nouveau service d'accompagnement des collectivités, financé par la cotisation annuelle et propose dans ce cadre d'être leur délégué à la protection des données (DPD).

Le contrat proposé comprend des prestations de sensibilisation, de formation et la fourniture de documents et livrables opposables. D'une durée de 3 ans il est renouvelable par tacite reconduction.

Après discussion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les termes du contrat présenté et autorise le Maire à signer le dit contrat

08/07062018 : CREATION D'UN NOUVEAU LOGO DE BOURGNEUF

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été proposé aux Novibourgeois un concours ayant pour objet la réalisation d'un nouveau logo pour la commune.

Quatre personnes ont fait parvenir des propositions. Un jury consultatif constitué d'une dizaine de personnes s'est réuni pour examiner les esquisses. Celle retenue sera modifiée par son auteur en tenant compte d'un cahier des charges établi par le jury.

Le Conseil municipal sera tenu informé lors d'une prochaine réunion.

09/07062018 : HORAIRES d'ETE POUR l'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Considérant les besoins du public un peu moins importants pendant la période estivale, Monsieur le Maire informe que la mairie sera ouverte le matin uniquement, de 8h30 à 12h30 du 6 au 24 août et sur rendez-vous en dehors de ces heures d'ouverture.

Questions diverses

Bus scolaires : les horaires de bus vont être modifiés à la rentrée scolaire. Bourgneuf sera desservi par deux bus scolaires le soir en provenance de la Place de Verdun.

Cimetière : la commission a reçu le géomètre de la société SI&A qui a présenté un devis. Un deuxième devis sera demandé à une autre société. Enfin un devis a été demandé sur le projet d'extension du cimetière.

Règlement du cimetière : le Maire demande à la commission de proposer un règlement. Celui-ci sera présenté au conseil lors d'une prochaine séance.

Usine d'enrobés de Saint Rogatien : un article paru dans la presse ayant inquiété les parents d'élèves, M. le Maire va contacter le Maire de St Rogatien pour savoir quelles mesures préventives sont envisagées.

Multisports : un registre des situations ou événements est rempli par le Maire et par le 1^{er} adjoint.

L'ALPMS perçoit chaque année une aide de 489 000 € de la CDA. Le Maire demande depuis plusieurs mois que les 10 communes qui ont intégré la CDA en 2014 bénéficient des services de cette association.

M. BERNIER, demande que les propriétaires du terrain de l'ancienne usine d'équarrissage prennent les mesures nécessaires pour que ce site ne devienne pas une décharge sauvage. Le Maire leur enverra une lettre

Pour désengorger la rue de la Commanderie, Mme DEBRIS se demande si certains propriétaires ne pourraient pas obtenir une sortie sur la rue de la Muraille. Cette question nécessite réflexion sur

l'instruction de ce type d'autorisation. Les demandeurs peuvent déposer un dossier de déclaration préalable.

M. RAUD informe qu'une ouverture a été pratiquée sur le mur mitoyen à sa propriété et demande si un dossier d'autorisation a été déposé. Cette ouverture risquerait de limiter le stationnement sur cette zone.

Il informe que la rivière de Vaux ne sera pas prise en compte par la CDA et qu'elle continuera à être gérée par le Syndicat de la Rivière de Vaux.

M. LAIGO s'inquiète de panneaux publicitaires sur les maisons d'habitation et s'interroge sur leur légalité, ajoutant que ces affichages défigurent le village.

Mme OLIVIER informe qu'elle fera une réunion avec l'ensemble des agents mercredi 13 juin pour présenter les plannings de travail de chacun à la rentrée. A ce jour 151 enfants sont inscrits à l'école. Elle ajoute que la salle BCD deviendra une classe élémentaire.

M. PORTIER indique que suite aux rendez-vous pris avec chacune des associations, un retour sera fait au cours de la prochaine réunion du conseil municipal lorsque seront présentées les subventions sollicitées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h05

Secrétaire de séance
Vincent LAIGO

Le Maire
Paul-Roland VINCENT